



Illustration du projet de renaturation du site de la jungle de Calais.

© Conservatoire du littoral

RÉHABILITATION

Des palmiers à Calais ?

La nature reprend ses droits sur le site de la jungle de Calais, sous l'égide du Conservatoire du littoral, qui entend en faire un lieu d'excellence écologique et paysagère.

Évacué en octobre 2016, la « jungle de Calais », 20 hectares entre polders, dunes et marais, a une histoire très spéciale. En 2014, ces terrains ont été rétrocédés au Conservatoire du littoral par la Région Nord-Pas-de-Calais, dans le cadre de la mise en place de mesures compensatoires pour l'extension du port de Calais.

La crise migratoire s'accroissant, de nombreux migrants se sont installés sur la lande¹ de façon disparate, au nord (octroyé au Conservatoire du littoral) comme au sud. Lorsque l'État a démantelé la jungle, les réfugiés se sont réinstallés sur la zone nord, dans des camps improvisés sur la lande et dans un Centre d'accueil provisoire (CAP, construit sur l'ancien centre de loisirs, Jules Ferry) « en dur » (dalle en béton, grillage, logements, eau,

électricité). En octobre 2016, l'État a détruit les camps, et, en mars 2017, il a démantelé le CAP. Le site était donc très fortement impacté par les installations humaines (entre 7 et 10 000 personnes ont habité sur 20 ha pendant trois à quatre mois).

Dès lors, le Conservatoire du littoral s'est attaché à mettre en œuvre les mesures prévues dans le cadre des compensations liées au développement du port. Plusieurs partenaires ont travaillé sur le territoire à cette mise en œuvre, qui s'annonçait compliquée. Mais quelques mois plus tard, les résultats sont impressionnants, et aux dires même d'Alexandre Driencourt, représentant du syndicat mixte Eden 62, un des partenaires en charge de la gestion du site, tous sont « très optimistes sur les résultats à attendre

suite aux travaux réalisés. » « On se trouve aujourd'hui presque face à un laboratoire », témoigne le chargé de mission, car tout a bougé, on ne trouve plus rien d'original sur ce site. Comment la nature va-t-elle réagir à tant de bouleversements ?

Les premiers résultats sont là ; elle réagit rapidement et positivement, et les espèces peu communes et rares réapparaissent, à l'instar du Gnaphale jaunâtre (*Gnaphalium luteoalbum*) ou des ruppies (*Ruppia cirrhosa* et *R. maritima*) qui étaient inconnues sur le site. • **Anne Perrin**

(1) NDLR : terminologie utilisée en interne pour éviter « jungle », trop connoté, même si la caractérisation des habitats naturels n'y est pas totalement associée.

- **Entretien croisé avec trois acteurs du projet, Mélanie Calcoen (MC),** Conservatoire du littoral, **Alexandre Driencourt (AD),** Eden 62, et **Vincent Charruau (VC),** paysagiste.

Quelles étaient vos principales attentes à l'égard du projet ?

MC : Nous souhaitons répondre aux exigences liées aux mesures compensatoires (Calais Port 2015) tout en intégrant les objectifs de renaturation du site ; fédérer les partenaires, les acteurs institutionnels, les usagers et les riverains autour d'un projet d'aménagement (grâce à des réunions publiques, la diffusion de plaquettes grand public, la co-construction des comités de suivi scientifique, la présentation du projet aux usagers à l'occasion de visites de terrain, et l'invitation des partenaires aux réunions de chantier) ; et faire de ce site renaturé une nouvelle porte d'entrée sur le site naturel du Fort Vert.

AD : L'objectif écologique principal (lié aux mesures compensatoires définies en 2014) était de rouvrir les zones humides pour voir reparaître une espèce disparue depuis une dizaine d'années, le Liparis de Loesel (*Liparis loeseli*), permettre le développement d'espèces présentes telles des orchidées et les espèces de pelouses dunaires, et pour la faune, le Petit Gravelot (*Charadrius dubius*) et l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), via la restauration d'une falaise de sable où elle nichait. La zone dunaire avec dépressions humides est aussi l'habitat de nombreux batraciens, odonates et lépidoptères.

VC : En matière de paysage, la volonté était de rouvrir l'espace, de donner à vivre et à voir le site par la création d'un parcours et de points de vue. Offrir au regard la vision des deux mers répondait à une attente forte et partagée. La requalification de l'interface entre le polder et le littoral, en rendant lisible la frange du cordon dunaire, la batterie militaire et la digue Taff, était également un objectif fort (déconstruction du centre Jules Ferry, suppression de voirie, abattage des peupliers).

Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

MC : Conduire le chantier dans un temps restreint tout en respectant les cycles biologiques a constitué un vrai défi. Rechercher l'équilibre entre l'ouverture du site au public et les opérations de



Nid de Petit Gravelot (*Charadrius dubius*) retrouvé sur le site.

© A. Driencourt

génie écologique était également difficile.

AD : Réaliser des travaux de génie écologique en conformité avec les attentes prévues à l'égard des mesures compensatoires tandis que le terrain n'était plus à l'image d'origine a été la principale difficulté. Même après l'évacuation de la « jungle », de nombreux éléments anthropiques (couvertures, tentes, morceaux de baraquements, déchets ménagers et divers) demeuraient. Les zones préservées étaient également envahies de déchets entraînés par le vent. Il a donc fallu procéder à un important nettoyage, avec la collaboration d'une association locale d'insertion, une vingtaine de tonnes de déchets ont été enlevées.

VC : Proposer aux visiteurs la découverte et la compréhension des différentes composantes du site, de son histoire et de son rôle aujourd'hui tout en restant en adéquation avec les enjeux écologiques est un point majeur. Une des difficultés était de trouver un équilibre entre l'accessibilité et la mise en valeur des vestiges militaires et la maîtrise des flux sur le site.

Quels sont les principaux aboutissements à ce jour ?

MC : Grâce à l'accompagnement du comité de suivi scientifique des mesures compensatoires « Calais Port 2015 », du gestionnaire et de l'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR), l'opération a été optimale vis-à-vis des différents enjeux identifiés en amont (groupes faunistiques/floristiques/paysage).

La rapidité d'exécution a été remarquable, eu égard à la proximité du démantèlement complet.

AD : Globalement, les travaux de génie écologique et de mise en sécurité (terrassement, clôture) du site sont à

90-95 % réalisés. Les premiers travaux (débroussaillage) ont commencé début juillet 2017, et tous les produits obtenus ont pu être valorisés en bois énergie grâce au broyage, ce dont nous sommes très satisfaits. En juin 2017, 30 à 40 couples d'Hirondelle de rivage sont venus nicher sur ce qui restait de la falaise. Celle-ci a été entièrement remodelée et son linéaire de parois a été multiplié par 7 ou 8. Une partie des espèces dunaires et d'interface eau-dune a déjà été retrouvée. Mais ce qui nous a encore plus surpris, c'est l'apparition de toute une flore particulière que l'on rencontre peu habituellement sur ce type de site, liée à la présence des réfugiés, qui ont cuisiné... oignons, échalotes, pommes de terre, piments, tomates, cucurbitacées apparaissent ainsi. Nous avons même constaté la colonisation du site par le Palmier dattier.

VC : Les travaux de décloisonnement du site ont permis de révéler la batterie militaire d'Oldenburg dont les deux principaux éléments marquent désormais fortement le paysage à l'est de Calais. De plus, l'ouverture des milieux permet la mise en résonance du site dans son contexte proche (espaces agricoles du polder, paysage industriel-portuaire, frange du cordon dunaire, site du Fort Vert). À terme, le panorama depuis le sommet du blockhaus offrira une lecture à une toute autre échelle, celle du polder de l'ancien delta de l'Aa. • **Propos recueillis par AP**